

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL **de POUILLY SUR SAONE du 12 mai 2017**

Le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly sur Saône, régulièrement convoqué le 05 mai 2017 par le Maire, s'est réuni le 12 mai 2017 à 19 h 30.

Présents : M.DELACOUR Sébastien, M. VINEL René, Mme FAVIER Simone, Mme MONOT Laurie, M. FURET Stéphane, Mme LECUELLE Pascaline, Mme LEBESQUE Sonia, M.PERNOT Jean-Claude,

Absent : M.BEAUJOT Alain, M.BOILEAU Mickael,

Absents excusés : M.GASSER Pierre,

Approbation du compte rendu de la réunion du 07 avril 2017

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Autorisation à solliciter les subventions pour l'acquisition d'une aire de jeu
- Fixation d'un tarif camping exceptionnel

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération 1 : Création d'un poste d'agent d'entretien des locaux à raison de 4 h semaine.

Mr le Maire informe le conseil municipal que Mme Claudia De Sousa Santos, agent d'entretien de la commune depuis 2015 a remis sa démission car elle a trouvé un emploi à temps plein.

Il convient donc de la remplacer.

A cette occasion, Mr le Maire propose de changer la durée de temps de travail du poste.

En effet, jusque-là, l'agent d'entretien faisait 2 h par semaine, toute l'année à la mairie, et 4 h aux blocs sanitaires en juillet août, ce qui faisait un temps de travail annualisé de 3 h semaine.

Les agents techniques faisant 4 h de ménage aux blocs sanitaires du 15 avril au 15 octobre, soit pendant toute la durée d'ouverture du camping.

Mr le Maire propose de faire l'inverse à savoir que l'agent d'entretien fasse le nettoyage des blocs sanitaires du camping du 15 avril au 15 octobre, et que les agents technique assurent le complément en juillet août.

Ce changement fait passer le contrat de l'agent d'entretien de 3 h semaine à 4 h semaine, et représente un coût supplémentaire de 718.92 € par an, mais cela permettra de libérer du temps aux agents techniques notamment au printemps quand les espaces verts réclament toute leur attention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste d'agent d'entretien des locaux, à raison de 4 h par semaine, temps de travail annualisé.

Le Conseil Municipal supprime le poste d'agent d'entretien à raison de 3 h par semaine.

Mr le Maire indique qu'il a d'ores et déjà trouvé une personne pour occuper ce poste.

Poubelles Place des Ecoles

Mr le Maire indique que la présence des poubelles des locataires, et de l'accueil périscolaire sur la place des écoles est très inesthétique et il souhaiterait qu'une solution soit trouvée. Il demande si quelqu'un a une idée pour résoudre ce problème.

Mme MONOT indique que, lorsqu'elle était locataire aux écoles, elle avait la clé du préau, et mettait ses poubelles derrière le préau.

Mr le Maire indique que cela pourrait convenir pour les poubelles du périscolaire, qui a accès aux cours d'écoles, mais pas pour les locataires de l'ancienne mairie, qui n'ont pas à entrer dans les cours d'école.

L'idée de l'implantation d'un petit local poubelle en bois sur la place, devant la cantine est retenue. Mr le Maire regardera les catalogues de mobilier urbain pour voir ce qui existe et à quel prix, et la question sera à nouveau évoquée ultérieurement.

Organisation du 14 juillet :

Mr le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir dès maintenant l'organisation du 14 juillet. Les conseillers municipaux étant moins nombreux, il convient de prévoir une manifestation qui demandera le moins de service possible. Il a également été constaté des dérives liées à la consommation excessive

d'alcool, y compris chez des mineurs qui se procure l'alcool auprès d'adultes complices et des personnes qui apportent leurs bouteilles d'alcool en cours de soirée. La responsabilité de la commune pourrait être engagée en cas d'accident à la sortie de la manifestation.

Afin de pallier ces différents problèmes, le conseil municipal évoque la possibilité d'organiser un apéritif dinatoire, un bal sans repas, mais finalement c'est l'idée d'un repas le vendredi 14 juillet à midi qui est retenue.

Des devis seront demandés au traiteur pour apéritif dinatoire, ou repas sur la base de poulet/riz avec différentes sauces, ou encore un buffet.

Ce repas pourrait être organisé dans la cour de l'école avec un chapiteau en complément, à condition d'obtenir de la communauté de Communes l'autorisation de se servir de la cuisine de la cantine.

Possibilité de prévoir des animations l'après-midi (pétanque, jeux...)

Demande de subvention de ASPROMO-Motonautisme :

Mr le Maire lit le courrier de l'association en charge de l'organisation de la course motonautique qui se tiendra sur la Saône les 26 et 27 août 2017. En 2016, l'association a été déficitaire de 3 521 €, ils sollicitent donc les communes pour un soutien financier.

A l'unanimité, le conseil municipal rappelle qu'il a décidé de subventionner prioritairement les associations sportives du canton, qui comptent des adhérents au sein de la commune, en favorisant celles qui ont des résultats sportifs en compétition.

L'association ASPROMO Nautisme ne répondant pas à ces critères la commune décide de ne pas donner suite à la demande de subvention.

Délibération 2 : Devis de géomètre pour le levé topographique de la grande rue de l'église

Mr le Maire indique qu'afin d'anticiper les dossiers de travaux de voirie de la fin du mandat, il souhaite faire faire les levés topographiques de la petite et de la grande rue de l'église. Il présente le devis de TT Géomètres experts d'un montant de 2 700 € H.T.

Après en avoir délibéré et par 7 voix pour et une abstention, le conseil municipal autorise le maire à signer le devis de TT Géomètre experts afin de faire réaliser les levés topographiques pour préparer les travaux de voirie 2018/2019.

Délibération 3 : Autorisation à solliciter les subventions pour la création d'une aire de jeux.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été prévu au budget une somme prévisionnelle de 12 000 € pour la réalisation d'une aire de jeux.

Mr le Maire rappelle qu'il a d'ores et déjà un accord de principe de Mr SUGUENOT pour une subvention parlementaire, et en outre, ce type d'installation est éligible à la DETR au taux de 20 à 35

Au vu de ces informations, Mr le Maire propose 3 projets d'aire de jeux de la société KOMPAN

- Le projet de base à 12 141.50 € H.T.
- Un projet plus conséquent en bois à 15 001.50 €
- Le même projet mais en métal à 17 009.40 € H.T.

Ces prix incluent la pose, et la signalétique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le principe de l'installation d'une aire de jeux (en métal pour une meilleure résistance dans le temps) et de sa signalétique d'un montant estimatif de 17 001.40 € H.T. pose incluse.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'état au titre de la DETR au taux de 35 % et une subvention au titre de la réserve parlementaire au taux de 35 %, la commune financera les 30 % restant sur ses fonds propres.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Délibération 4 : Fixation d'un tarif camping exceptionnel :

Mr le Maire expose qu'une demande de CAF a été saisie sur le site internet de la CAF pour Mr CRAUSAZ Xavier.

Il pouvait prétendre à une aide de 15.20 € pour la saison 2017 et en a été avisé.

Par la suite, la demande de confirmation de la réservation n'ayant pas été faite dans les délais, la CAF a annulé les fonds. Une nouvelle demande a été faite, mais faute de crédits disponibles, la nouvelle réservation n'a pas été prise en compte.

Le locataire ayant perdu le bénéfice de la CAF en raison d'une erreur de la mairie, Mr le Maire propose de lui faire une remise du montant de la CAF sur le prix de la location de la parcelle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à 404.80 € le prix de la location de la parcelle pour la saison 2017 pour Mr CRAUSAZ Xavier.

Délibération 6 : Devis de point à temps

Mr le Maire indique qu'il a sollicité un devis à l'entreprise NOIROT, sur la base du prix négocié par la communauté de communes pour toutes les communes du territoire, pour la reprise du tronçon de la rue de l'usine (environ 450 m²) qui est particulièrement abîmé, pour un tronçon de la rue des crotères, situé devant le numéro 60 pour 60 m² environ, et pour environ 150 m² de la rue des étangs.

Le devis se monte à 3 900 € H.T.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de faire faire les travaux de points à temps indiqués et autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise NOIROT pour un montant de 3900 € H.T.

Questions diverses :

- Tours de garde élections présidentielles :

11 juin :

8 h à 10 h : VINEL - PERNOT

10 h à 12 h : VINEL - MONOT – CAYRON

12 h à 14 h : VINEL/DELACOUR -

14 h à 16 h : DELACOUR -LECUELLE

16 h à 18 h : DELACOUR – FAVIER – FURET- LECUELLE

18 juin

8 h à 10 h : VINEL - PERNOT - LEBESQUE

10 h à 12 h : VINEL - MONOT – CAYRON

12 h à 14 h : VINEL/DELACOUR -

14 h à 16 h : DELACOUR – LECUELLE

16 h à 18 h : DELACOUR – FAVIER – FURET- LECUELLE

- Abri bus route de Dijon

Mme LEBESQUE indique qu'il conviendrait peut-être d'envisager le remplacement de l'abri bus situé en haut de la route de Dijon.

Mr le Maire indique que, lorsque la décision a été prise de changer les deux abris-bus du centre-ville et du guidon, il avait été dit que celui du haut de la route de Dijon, en dur, ne nécessitait pas d'être remplacé. Mme LEBESQUE indique qu'elle n'est pas de cet avis.

Mr le Maire indique qu'il se rendra sur place afin d'évaluer la situation.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30

DELACOUR Sébastien	VINEL René	MONOT Laurie	FAVIER Simone
FURET Stéphane	LEBESQUE Sonia	LECUELLE Pascaline	PERNOT Jean-Claude